

Dossier suivi par :
Sylvie DUMARTIN
Tél. : 01 14 17 38 36
Mél : [-DG75-L330](mailto:DG75-L330)

Paris, le 14 mars 2013
N°150 / DG75-L330 /

**Objet : Orientations des producteurs de statistique publique pour le moyen terme
2014-2018 - Emploi, qualification et revenus du travail**

Les producteurs orientent leurs travaux selon deux axes principaux, d'une part la production de données détaillées, exhaustives, homogènes et permettant des approches longitudinales et d'autre part le suivi des parcours professionnels (emploi et salaires).

Dans ce contexte de développement important des outils statistiques constitués à partir de données administratives, les travaux s'appuieront également sur la reconduction d'enquêtes statistiques existantes ou l'investissement dans de nouvelles enquêtes.

1 – Parcours professionnels, insertion professionnelle

L'étude des trajectoires professionnelles restera un thème prépondérant. Dans ce sens, le recours autant qu'il est possible à des données administratives et à des appariements sera poursuivi, dans le respect des impératifs de confidentialité et d'anonymat posés par la loi.

A l'Insee, la constitution de bases longitudinales pour le suivi des trajectoires professionnelles et des revenus a été engagée de longue date avec le panel Dads (depuis 1976), devenu panel « tous salariés », le panel Fonction publique d'Etat (depuis 1988) ; le projet de panel non salariés devrait aboutir en 2013 (avec pour première année de référence 2006). Sur la période suivante, les réflexions porteront sur les possibilités d'enrichissement de ces panels à partir des possibilités offertes par l'échantillon démographique permanent (EDP++) en cours de constitution (dont une partie de l'échantillon recouvre les panels salariés et non salariés), ce qui permettra de multiplier les possibilités d'analyse des carrières à l'aide de variables complémentaires. La possibilité d'apparier les deux panels salariés et non-salariés sera examinée, par exemple afin d'éclairer comment les trajectoires salariales antérieures des créateurs d'entreprises permettent de comprendre leur dynamique propre.

Le principe d'une reconduction annuelle de l'appariement par la Dares et Pôle emploi du fichier historique des demandeurs d'emploi et du panel DADS (FHS-DADS) devrait être acté dès 2013. Le fichier historique administratif des demandeurs d'emploi sera également apparié avec les bases administratives relatives aux contrats aidés afin de disposer d'informations plus riches sur la mobilisation des contrats aidés dans les parcours.

Pôle emploi débutera à partir de 2013 l'exploitation statistique des données transmises par les Urssaf et la CCMSA dans le cadre de la déclaration préalable à l'embauche appariées avec les données relatives aux demandeurs d'emploi, de façon à mieux connaître de devenir des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires des aides, mesures et dispositifs.

L'enquête Formation qualification professionnelle (FQP) 2014 permettra de renouveler les études en termes de mobilité sociale et de mobilité professionnelle. Cette seconde dimension sera étoffée dans le cadre de l'édition 2014, qui prévoit un appariement avec les Dads pour connaître de façon plus précise la carrière salariale. Elle ouvre donc la perspective d'études s'appuyant sur des données plus complètes, notamment sur le lien entre formation continue et carrière professionnelle. L'enquête permettra par ailleurs de renouveler les études en termes de mobilité sociale et d'égalité des chances.

Les enquêtes « Génération » menées depuis 1997-1998 par le Cereq éclairent les cheminements professionnels en début de vie active pour tous les niveaux de formation. L'architecture du dispositif a été établie de sorte à apporter tous les trois ans des indicateurs sur l'insertion professionnelle des jeunes à trois ans, et tous les six ans des indicateurs et analyses sur le devenir des jeunes cinq et sept ans après la fin de leurs études. Sur la période à venir, l'enquête Génération 2010 donnera lieu à deux ré-interrogations, en 2015 et 2017, et l'enquête Génération 2013 interrogera en 2016 des jeunes trois ans après qu'ils auront quitté le système éducatif.

Deux opérations statistiques innovantes seront associées aux enquêtes « Génération » :

- un appariement de l'enquête Génération 2004 avec les données du fichier historique des demandeurs d'emploi, afin de diminuer à terme les coûts de collecte tout en gagnant en qualité et de réaliser des études plus précises sur les trajectoires ;
- une collecte multimode utilisant Internet, à la suite de l'expérimentation réalisée en 2013.

Dans le domaine de l'entrée des jeunes dans la vie adulte, le dispositif de suivi longitudinal EVA reconduit à partir de 2013 permettra de suivre les jeunes entrés en 6ème en 2007. Le dispositif EVA prolonge le panel constitué par la Depp dans le secondaire en suivant ensuite les jeunes dans leur parcours universitaire (enquêtes Sies) puis à la sortie des études secondaires ou supérieures jusqu'à l'âge de 25 ans (enquêtes Insee). Des améliorations méthodologiques importantes ont été apportées par rapport au précédent panel : le questionnaire a été revu afin de mieux préciser les périodes de référence (emploi, études) et un effort a été porté pour améliorer le suivi des jeunes sortant précocement du système éducatif. Ces enquêtes offrent par ailleurs la possibilité de questionnaires complémentaires thématiques sur les jeunes, comme par exemple celui sur la santé qui a été mené dans le précédent cycle des enquêtes EVA.

2 – Systèmes d'information sur l'emploi et les salaires

La déclaration sociale nominative (DSN)

La loi Warsmann du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives précise le contenu et le calendrier de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui s'appliquera à partir de 2013, et pose le principe du caractère non obligatoire de la DSN pour la phase de démarrage. À partir de janvier 2013, les établissements volontaires inscrits à la DSN seront dispensés de déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) ou de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO). A partir de 2016, la DSN présentera un caractère obligatoire pour l'ensemble des déclarations auxquelles les employeurs, privés ou publics, sont tenus. Le flux DSN se fera sous forme d'échanges de données informatisé (EDI), ce qui permettra aux établissements de s'affranchir du renseignement des formulaires et questionnaires papier ou de leur saisie en ligne sur le site de collecte par internet.



L'intégration dans la DSN, à l'horizon 2016, d'un grand nombre de déclarations administratives dans le champ de l'emploi supposera des adaptations importantes du dispositif Siera (système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité) et une coordination importante au sein du Service statistique public. Les objectifs à poursuivre lors de cette refonte seront d'assurer une vision transversale de l'emploi et des revenus d'activité avec des concepts unifiés et de raccourcir les délais de publication ou de mise à disposition des données.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit par ailleurs dans le contexte de la perspective du transfert des postes relatifs à la collecte des mouvements de main-d'œuvre au centre statistique de Metz.

Poursuite des travaux sur Siasp

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), développé et maintenu par l'Insee en collaboration avec la DGAFP-DES, la DGCL-DESL et la Drees, permet de disposer de données harmonisées entre les trois versants de la fonction publique, sur des données d'emploi et de salaires. Le système d'information est maintenant opérationnel et permet d'envisager une réduction des délais en matière de diffusion des résultats et ouvre de nouvelles perspectives en matière d'analyse de disparités entre les différentes populations, des carrières ou des mobilités professionnelles. Des travaux méthodologiques seront poursuivis notamment dans le domaine de la connaissance des rémunérations.

Des partenariats seront mis en place par la DGAFP dans le cadre des conférences de GPRH avec chacun des ministères pour améliorer la qualité des variables déclarées (exhaustivité des champs, localisation géographique et affectation, suivi des mobilités, heures travaillées, etc).

En particulier, la Depp développera des travaux sur les revenus des enseignants, grâce au travail d'amélioration de la qualité réalisé sur le fichier Siasp dans la période précédente. La Depp prévoit en particulier des exploitations visant à établir des comparaisons entre les rémunérations des enseignants et celle des autres salariés de la fonction publique, ainsi que l'étude, encouragée par l'OCDE, des rémunérations réelles des enseignants, en remplacement des rémunérations statutaires utilisées actuellement pour répondre aux questionnaires internationaux.

Le déploiement du système d'information adossé à l'ONP

La mise en place de l'opérateur national de paye (ONP), progressive entre 2014 et 2017, s'appuie sur un projet de système d'information décisionnel (SID). Le projet comporte deux composantes : le volet fonction publique d'Etat s'appuie sur le système d'information de la paye et les systèmes d'information sur les ressources humaines des ministères ; le volet « trois fonctions publiques » s'appuie sur Siasp. Le DES (SSM DGAFP) est le maître d'ouvrage stratégique du projet pour la DGAFP et s'investit fortement dans les travaux de conception générale et détaillée, notamment sur la définition des concepts et indicateurs.

La période 2014 – 2018 verra l'aboutissement de plusieurs phases du programme ONP :

- basculement progressif des ministères dans le SI Paye-RH ;
- mise en production des différentes fonctionnalités du SID FPE à partir de fin 2014 ;
- accès pour le DES aux données individuelles anonymisées issues de la paye mensuelle des agents via le SID FPE.

En est attendue la réduction des délais de production et de diffusion des indicateurs d'emploi, de salaires et de suivi de politique RH sur le champ de la fonction publique d'Etat, mais également la création de dispositifs de suivi de cohortes et de population d'agents.

3 – Statistique trimestrielle d'emploi Insee / Acoff / Dares / Pôle emploi

Des travaux communs à l'Insee et l'Acoff ont été conduits en 2012 et 2013, en vue de comparer les méthodologies d'estimation de l'emploi salarié du secteur privé. Des travaux



ont été menés en parallèle par la Dares et Pôle emploi en vue d'harmoniser la méthodologie du suivi de l'emploi intérimaire. Ces différents travaux pourraient conduire à une modification de l'organisation de la production des statistiques conjoncturelles. Le schéma à moyen terme pour les estimations trimestrielles d'emploi reposerait sur la collaboration des différents acteurs concernés, chacun assurant une partie de la production : l'Acoss pour la production des statistiques conjoncturelles sur le secteur privé, la Dares et Pôle emploi sur l'intérim, l'Insee sur le secteur public, le secteur agricole et les salariés des particuliers-employeurs, l'Insee assurant la coordination de ce suivi conjoncturel.

4 – Données détaillées : données locales et disparités

L'évolution des sources administratives qui alimentent le Siera (mise en place de la DSN) sera l'occasion de définir une stratégie de mise à disposition des données aux échelons régional, départemental ou local et de renforcer l'expertise sur la qualité des données locales produites.

La Dares renforcera la mise à disposition de données locales, notamment en direction des Direccte, avec notamment l'enrichissement progressif des données mises à disposition via l'application Thessalie.

La production de données et d'étude sera orientée de façon à mieux éclairer les disparités de situations individuelles (indicateurs de distributions de rémunérations, temps et conditions de travail, mesures d'inégalités de situation sur le marché du travail selon diverses caractéristiques, carrières ou mobilités professionnelles dans les fonctions publiques...).

5 – Formation continue

Les réflexions en cours au niveau d'Eurostat sur la modularisation des enquêtes pourraient conduire à des propositions d'évolutions du dispositif d'enquêtes AES (Adult education survey) sur la formation continue.

Le dispositif européen d'enquêtes CVTS (Continuing vocational training survey) portant sur les politiques et pratiques de formation des entreprises sera supprimé sous sa forme actuelle pour être remplacé par une collecte d'indicateurs relatifs à la formation professionnelle continue (CVT), à partir de sources à définir par chaque pays. La France pourrait faire le choix d'un dispositif de collecte en 2016 proche de celui de 2010, sous la responsabilité du Cereq. Ce dispositif pourrait permettre au Cereq de reconduire également le dispositif d'information sur la formation employeur/salarié (DIFES), interrogeant les salariés d'un sous échantillon de CVTS, de façon à éclairer la manière dont les politiques de formation des entreprises sont susceptibles de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

6 – Santé et travail

Les principaux besoins identifiés concernent la mesure des accidents du travail et maladies professionnelles sur le champ le plus large possible, l'analyse des liens entre santé et itinéraires professionnels notamment sous l'angle de la sortie de l'emploi, la mesure des expositions aux risques physiques et psychosociaux et le suivi des dispositions visant à prévenir ces risques.

Pour répondre à ces demandes, les données administratives et les enquêtes existantes (notamment enquêtes Sumer 2010 et Conditions de travail 2012) continueront à être exploitées. La nouvelle enquête sur les risques psychosociaux issue des recommandations du collège d'expertise sera lancée en 2015. La préconisation, formulée par ce collège, d'alterner tous les trois ans une enquête sur les conditions de travail et une enquête sur les risques psychosociaux devrait conduire à envisager une nouvelle enquête sur les Conditions de travail en 2018.

Sous réserve que le cadencement temporel de l'enquête Sumer (surveillance médicale des risques) soit maintenu, la prochaine édition de cette enquête se déroulerait pour sa part en 2016-2017.



Les travaux de consolidation des données administratives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles provenant des différents régimes seront prolongés, pour être en mesure de fournir des statistiques sur les accidents du travail, tous régimes confondus, à Eurostat à partir de 2016 (données concernant 2014).

7 – Emplois vacants / besoins de recrutement

Les statistiques sur les emplois vacants seront consolidées, avec notamment l'extension de la couverture à la fonction publique (collaboration Dares / DES-DGAFP dans le cadre de la réponse à un règlement européen). Une nouvelle enquête sur les besoins de recrutement, faisant suite à l'enquête OFER de 2005, pourrait être lancée par la Dares en 2014 ou 2015.

8 – Analyse des métiers

Les travaux de prospective sur les métiers et les qualifications (PMQ), auxquels participe la Dares, devraient être reconduits dans les années futures, sous une forme encore à déterminer. Les analyses de métiers par familles professionnelles se poursuivront, avec un accent particulier mis sur certains métiers émergents (métiers verts par exemple).

9 – Emploi des seniors

Le maintien des seniors sur le marché du travail est un enjeu social important, la mise à disposition régulière de données sur cette thématique restera une priorité et selon les besoins, des enquêtes plus spécifiques pourront être envisagées.

10 – Relations professionnelles et négociation d'entreprise

Sous réserve que le cadencement temporel de l'enquête Reponse soit maintenu, la prochaine édition de l'enquête Reponse devrait se dérouler en 2017-2018, avec d'importants travaux de préparation en amont.

Une refonte des systèmes d'information relatifs à la négociation d'entreprises (base de données collectant les accords d'entreprises) est en cours et devrait permettre à terme de disposer de statistiques enrichies sur ces sujets.

11 – Formes d'emploi

Les différentes formes d'emploi feront l'objet de travaux d'études spécifiques. Ils devront répondre en particulier aux besoins d'analyse du recours aux différentes modalités de contrats de travail et des motifs d'entrée et de sortie de l'emploi, suite à l'accord du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi.

12 – Evaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

Le besoin de connaissances à finalité évaluative connaît une forte progression, en particulier avec la nécessité législative de réaliser une étude d'impact préalable à tout projet de loi et le nombre croissant de textes prévoyant la remise d'un rapport d'évaluation au parlement dans les années qui suivent l'adoption d'un nouveau dispositif. Au cours des années à venir, et notamment sur la période 2014-2018, la Dares continuera à se mobiliser au mieux pour répondre à ces demandes, en lien avec les chercheurs.

Les systèmes d'information et les programmes d'enquêtes et d'évaluation sur le champ des politiques d'emploi et de formation professionnelle sont largement tributaires des évolutions des politiques publiques.



Les principaux sujets d'ores et déjà identifiés sont les suivants :

- de nouvelles enquêtes par panel visant à connaître le devenir des bénéficiaires de contrats aidés ;
- une nouvelle enquête auprès des employeurs utilisateurs de contrats aidés ;
- l'amélioration, en cours, du système d'information sur l'alternance ;
- les travaux d'évaluation des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes, dans un contexte de déploiement de la nouvelle offre de service de Pôle emploi et de poursuite des efforts de lutte contre le décrochage scolaire.
- dans un contexte où la sécurisation des parcours est identifiée comme un enjeu important, la production de statistiques et d'études sur la formation tout au long de la vie restera prioritaire. La mise en œuvre d'une nouvelle étape de la décentralisation sur la formation professionnelle conduira à poursuivre les efforts pour collecter et synthétiser l'ensemble des données permettant d'assurer un suivi exhaustif de l'ensemble des efforts déployés dans ce champ, quels qu'en soient les financeurs.

13 – Enquête Emploi

La refonte de l'enquête Emploi a abouti en 2013. Elle avait notamment pour objectifs de fiabiliser la mesure du chômage et d'étendre l'enquête aux DOM (hors Mayotte). Cette refonte permet d'envisager une réduction des délais de publication du taux de chômage trimestriel au sens du BIT. L'extension aux Dom de l'enquête en continu arrivera en régime de croisière en 2014 ; il sera alors possible de procéder à une estimation du chômage en moyenne annuelle de façon uniforme sur le champ France entière (hors Mayotte). Les estimations trimestrielles incluant les Dom ne seront cependant disponibles qu'après quatre ans, compte tenu du recul nécessaire pour établir des cvs.

S'agissant de Mayotte, les réflexions en cours portent sur la mise en place d'une enquête régulière, voire annuelle.

D'autres réflexions engagées par Eurostat portent sur la mesure de l'emploi et du chômage, en lien avec la nouvelle résolution de la prochaine conférence internationale des statisticiens du du travail (BIT). On peut s'attendre dans ce cadre à un nouveau règlement sur les enquêtes LFS, qui pourrait porter sur une harmonisation plus poussée qu'actuellement de la mesure de l'emploi (quelles périodes d'absence au travail inclure dans l'emploi) et sur le chômage (liste des mesures actives de recherche).

Les modules complémentaires européens sont fixés jusqu'en 2018 :

- 2014 : situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et de leurs descendants
- 2015 : organisation du travail et du temps de travail
- 2016 : jeunes et marché du travail
- 2017 : non salariés
- 2018 : conciliation vie familiale-vie professionnelle

14 – Evolution des modes de collecte

L'enquête emploi fera l'objet d'expérimentations méthodologiques pour étudier la possibilité de réaliser l'enquête en « multimode », en offrant aux enquêtés la possibilité de répondre par internet pour les visites de rang 2 ou plus. Des expérimentations seront menées pour tester l'impact de ce changement de mode de collecte. Ces réflexions sur le multimode sont également menées au niveau d'Eurostat et font l'objet d'un ESSnet.

La refonte du dispositif d'enquêtes Acemo sera achevée fin 2013 s'agissant des principales opérations structurantes (refonte des questionnaires, nouvelle application informatique,



administration des nouveaux questionnaires...). A partir de 2014, le projet de développement de la collecte par internet entrera dans une phase plus opérationnelle, les réflexions menées sur ce sujet pouvant le cas échéant s'inscrire dans le projet plus largement porté par l'Insee de dématérialisation des enquêtes auprès des entreprises (projet Coltrane).

Sous réserve d'expertise, une extension du champ des enquêtes Acemo aux Dom et/ou à des secteurs actuellement mal couverts (association loi 1901 de l'action sociale, syndicats de copropriété) pourrait être envisagée.

L'ensemble de ces travaux s'inscrira dans le contexte de la perspective du transfert futur des postes relatifs à la collecte des enquêtes Acemo au centre statistique de Metz.

La Dares poursuivra plus généralement ses efforts de dématérialisation de la collecte, notamment lors de la mise en place ou d'évolutions des systèmes d'information fondés sur des remontées administratives (ruptures conventionnelles, accords d'entreprises).

15 – Refonte des catégories sociales et de la PCS

A moyen terme est envisagée la construction d'une nomenclature socio économique européenne ESEG (*European socio-economic groups*) construite sur la base d'ISCO-08 et de certaines variables du tronc commun ("*core variables*") des enquêtes ménages. Ce projet est préparé dans le cadre d'un réseau d'experts (*ESSnet*) du système statistique européen, coordonné par l'Insee depuis 2011. L'ESSnet Eseg achèvera ses travaux et rendra ses conclusions au 1^{er} semestre 2014. Il conviendra alors de mener une réflexion approfondie sur l'articulation des nomenclatures de professions et des nomenclatures sociales française et européenne/internationale.

